

Pour aller plus loin : DECORMELLE, G. et COURARAZ, S. Les sciences infirmières au cœur de l'interdisciplinarité. Objectifs soins & management. N°273. 2020/02-03. pp. 36-40.

SECRÉT PROFESSIONNEL

loc. *Syn. Confidentialité. Trad. Angl. Professional secrecy. Domaines Sciences juridiques.*

Voir aussi : CONFIDENCE, RELATION DE CONFIANCE, RESPONSABILITÉ. Selon le *Grand Dictionnaire Terminologique*⁵⁹, c'est « l'obligation pour les personnes qui ont eu connaissance de faits confidentiels dans l'exercice de leur profession de ne pas les divulguer, hors des cas prévus par la loi.

Pour les auteurs de l'article Le secret professionnel⁶⁰, celui-ci se définit « comme l'interdiction de révéler ou de permettre l'accès à un tiers à des informations secrètes. Il comprend toutes les informations confiées par le patient, mais aussi celles qui ont été entendues, lues, observées ou comprises. La loi relative aux droits des malades a défini le champ de ce secret comme « l'ensemble des informations concernant la personne (Article L. 1110-4 du Code de la santé publique) ». Les éléments médicaux tout comme les informations sur la vie personnelle du patient doivent donc être tenus confidentiels. Cela implique que la confidentialité est essentielle et que le consentement libre et éclairé de la personne concernée doit être recherché avant l'échange d'informations avec autrui. Cet élément est primordial quand il est question du dossier médical. En effet, son accès doit être restreint car il recense des données sensibles relevant de la vie privée de la personne soignée. Ce secret est applicable à tous les intervenants (professionnels de santé, personnels administratifs...), mais également aux étudiants et plus largement à tout intervenant dans le système de santé ». Pour Caroline Kamka⁶², le secret professionnel est « une indiscutable nécessité, il doit être compris comme un élément d'ordre public de protection de l'intimité. En effet, le patient doit être certain que tout ce qui sera dit ou révélé à l'occasion des soins restera dans la confiance du médecin. La trahison du secret, atteinte aux droits de la personne remettrait en cause de manière indirecte mais certaine le principe même de la relation médicale ».

Cit. « [...] un procès pour violation de la confidentialité, car un employé de l'hôpital avait révélé le statut VIH d'un patient à son employeur ».

Pour aller plus loin : HENNION, S. Le partage du secret professionnel à l'ère du numérique. Revue de droit sanitaire et social. N°1. 2020/01. pp. 129-145.

SECTE

n.f. *Trad. Angl. Sect. Domaine Sciences humaines.*

Voir aussi : LAÏCITÉ, LÉGISLATION, MANIPULATION, RELIGION, SPIRITUALITÉ

Ensemble d'individus (personne, groupe, famille, entreprise, communauté religieuse ou politique...) qui se réclament d'une philosophie ou doctrine distribuée par un seul chef, ou un maître, sous forme de livres, de conférences, de réunions, entraînant des relations à caractère économique, confuses. Dans le cadre d'un groupement formel, de pratiques isolées, centrées vers cette doctrine ou philosophie dominante, l'individu perd sa capacité d'utiliser son libre-arbitre, de juger une information, indépendamment de celle qui est majoritaire. Selon la Miviludes⁶⁴, il s'agit en réalité d'un concept opératoire, permettant de déterminer un type de comportement bien précis qui nécessite une réaction de la part de la puissance publique. Plusieurs critères d'identification ont été dégagés par les commissions d'enquête parlementaires dédiées au phénomène comme la déstabilisation mentale, le caractère exorbitant des exigences financières, la rupture avec l'environnement d'origine, l'existence d'attentes à l'intégrité physique...

Pour aller plus loin : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Elle a pour objectifs d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et enfin, d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé. Disponible : <https://www.derives-sectes.gouv.fr/>.

SÉCURITÉ (SE SENTIR EN)

n.f. *Trad. Angl. Security. Domaine Sciences humaines-infirmières.*

Voir aussi : BIEN-ÊTRE, BESOIN, CONFIANCE, ENVIRONNEMENT, HOMME ET SON LIEU, RISQUES

D'une façon générale, la sécurité implique un état d'esprit tranquille, confiant, qui va au-delà d'un simple sentiment de quiétude car elle mesure le caractère stable de l'existence d'un individu, sur le plan social, psychologique, juridique, spirituel... La sécurité implique l'absence de menaces provoquées par un éventuel d'un danger. Se sentir en sécurité, cela revient à se sentir à l'abri. D'un point de vue social (droit du travail, de la famille...), le *Dictionnaire du CNRTL*⁶⁵ précise qu'il s'agit d'un « ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les travailleurs et leurs familles contre certains risques, de couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ». C'est aussi

un ensemble d'organismes administratifs chargés d'appliquer des mesures en cas de danger (environnementaux, terroristes...). D'après l'article *Sécurité du patient*⁵⁵ et pour le patient, la sécurité est liée à « l'environnement hospitalier qui regroupe l'ensemble des facteurs physiques et psychosociaux qui influencent ou affectent sa vie et sa survie. Cette définition large englobe le continuum des soins dans les différents cadres où interviennent l'infirmière et le patient (domicile, centre communautaire, école, clinique, hôpital et établissements de long séjour). La sécurité obtenue dans les établissements de soins diminue la fréquence des maladies et des traumatismes, prévient les traitements et/ou les hospitalisations prolongées, améliore ou maintient l'état fonctionnel du patient et augmente son sentiment de bien-être. Un environnement sûr garantit également la protection du personnel et optimise ainsi son travail. C'est un milieu où les besoins fondamentaux sont satisfaits, les dangers physiques réduits, tout comme la transmission des agents pathogènes, où les installations sanitaires sont correctes et la pollution contrôlée. De plus, c'est un lieu où la menace d'une attaque biologique, chimique ou nucléaire est prévenue ou réduite ».

Pour aller plus loin : KARIVAS, G. *Psychologie du travail*. Paris : PUF 2018. (Que sais-je ?).

SENTIMENT

n.m. Trad. Angl. Feeling. Domaine Sciences humaines.

Voir aussi : ACCUEIL, ATTACHEMENT, BIENVEILLANCE, ÉMOTIONS, HONTE, SÉPARATION

Dérivé du verbe sentir, signifiant « éprouver » (Sensation). Le *Dictionnaire culturel en langue française*⁵⁷ aborde le sentiment dans une perspective chronologique :

- **Fin 12^e s. :** « Connaissance relative à un objet complexe et abstrait (pour lequel les données sensorielles seraient insuffisantes) et qui comporte des éléments affectifs et intuitifs. Avoir le sentiment d'un isolement... ».
- **Fin 14^e s. :** « Capacité de sentir, d'apprécier (un ordre des choses, une valeur morale, esthétique). Le sentiment de la réalité, du beau, de la nature... ».
- **Début 15^e s. :** « Jugement, opinion qui se fonde sur une appréciation subjective, sur une croyance (et non sur un raisonnement logique). Exposer, soutenir son sentiment... Dans son usage courant, il s'agit de la tendance affective assez stable et durable, moins violente que la passion ; état qui en résulte (émotions) ».

Cit. « Nous savons qu'un sentiment est une manière définie de vivre notre rapport au monde que nous entourer et qu'il enveloppe une certaine compréhension de cet univers. C'est une tension de l'âme, un choix de soi-même et d'autrui, une façon de dépasser les données brutes de l'expérience, bref, un projet, tout comme l'acte volontaire ».

Pour aller plus loin : PAPERMAN, P. *Care et sentiments*. Paris : PUF 2013.

SÉPARATION

n.f. Trad. Angl. Separation. Domaine Sciences humaines.

Voir aussi : ATTACHEMENT, BESOINS AFFECTIFS, FAMILLE, RÉSILIENCE, SENTIMENT, VIOLENCE

Du latin *separatio*, la séparation concrétise une rupture (distance) relationnelle momentanée ou durable, pouvant générer de la souffrance. Pour Marcel Rufo⁵⁹ « Tout commence par une fusion où la mère et l'enfant ne font qu'un, fusion indispensable, vitale même, dans laquelle l'enfant va puiser force et assurance pour partir à la conquête du monde. Tout son développement ultérieur apparaît en fait comme une suite de séparations : séparation du ventre maternel, séparation du sein, séparation d'un morceau de soi-même avec l'apprentissage de la propriété... La fusion ne dure pas seulement le temps de la grossesse, mais doit se prolonger durant les premières semaines de la vie de l'enfant, qui a besoin de sa mère pour survivre. Si le cordon ombilical est effectivement coupé, il perdure, psychologiquement et symboliquement, par l'allaitement mais aussi par tous les soins maternels, qui vont donner peu à peu à l'enfant le sentiment de sa propre existence. Chaque fois, l'enfant doit se séparer d'un monde pour pouvoir en conquérir un nouveau. Toute séparation est une épreuve dont il sort grandi et plus humain, une épreuve à travers laquelle il apprend qu'il lui est impossible de gagner s'il n'accepte pas de perdre, le plaisir de la conquête venant apaiser la douleur de la perte ».

Pour Pierre Moïssé⁶⁰, en France, « contrairement à d'autres pays, l'arrivée de l'enfant dans un établissement d'accueil de jeunes enfants est, principalement vue comme une séparation d'avec ses parents. Une telle focalisation sur une partie du processus – la séparation – ou dérivé de la découverte d'un nouvel univers a plusieurs conséquences. D'une part elle suppose que les enfants et les parents sont passifs dans ce processus, d'autre part qu'elle laisse dans l'ombre toute la richesse de l'univers d'accueil. D'autant que chaque parent a sa propre conception de la séparation et des attentes différentes de leur immersion... À travers la question de l'adaptation se pose également celle de la séparation parent-enfant, et de son accompagnement. En effet, c'est cette question qui émerge lorsque

un ensemble d'organismes administratifs chargés d'appliquer des mesures en cas de danger (environnementaux, terroristes...). D'après l'article *Sécurité du patient*⁵⁶ et pour le patient, la sécurité est liée à « l'environnement hospitalier qui regroupe l'ensemble des facteurs physiques et psychosociaux qui influencent ou affectent sa vie et sa survie. Cette définition large englobe le continuum des soins dans les différents cadres où interagissent l'infirmière et le patient (domicile, centre communautaire, école, clinique, hôpital et établissement de long séjour). La sécurité obtenue dans les établissements de soins diminue la fréquence des maladies et des traumatismes, prévient les traitements et/ou les hospitalisations prolongées, améliore ou maintient l'état fonctionnel du patient et augmente son sentiment de bien-être. Un environnement sûr garantit également la protection du personnel et optimise ainsi son travail. C'est un milieu où les besoins fondamentaux sont satisfaits, les dangers physiques réduits, tout comme la transmission des agents pathogènes, où les installations sanitaires sont correctes et la pollution contrôlée. De plus, c'est un lieu où la menace d'une attaque biologique, chimique ou nucléaire est prévenue ou réduite ».

Pour aller plus loin : KARNAS, G. *Psychologie du travail*. Paris : PUF 2018. (Que sais-je ?).

SENTIMENT

n.m. Trad. Angl. Feeling. Domaine Sciences humaines.

Voir aussi : ACCUEIL, ATTACHEMENT, BIENVUEILLANCE, ÉMOTIONS, HONTE, SÉPARATION

Dérivé du verbe sentir, signifiant « éprouver » (Sensation). Le *Dictionnaire culturel en langue française*⁵⁷ aborde le sentiment dans une perspective chronologique :

- **Fin 12^e s. :** « Connaissance relative à un objet complexe et abstrait (pour lequel les données sensorielles seraient insuffisantes) et qui comporte des éléments affectifs et intuitifs. Avoir le sentiment d'être isolé... ».
- **Fin 14^e s. :** « Capacité de sentir, d'apprécier (un ordre des choses, une valeur morale, esthétique). Le sentiment de la réalité, du beau, de la nature... ».
- **Début 15^e s. :** « Jugement, opinion qui se fonde sur une appréciation subjective, sur une croyance (et non sur un raisonnement logique). Exposer, soutenir son sentiment... Dans son usage courant, il s'agit de la tendance affective assez stable et durable, moins violente que la passion ; état qui entraîne (émotions) ».

Cit. « Nous savons qu'un sentiment est une manière définie de vivre notre rapport au monde qui nous enlure et qu'il enveloppe une certaine compréhension de cet univers. C'est une tension de l'âme, un choix de soi-même et d'autrui, une façon de dépasser les données brutes de l'expérience, bref, un projet, tout comme l'acte volontaire ».

Pour aller plus loin : PAPERMAN, P. *Care et sentiments*. Paris : PUF 2013.

SÉPARATION

n.f. Trad. Angl. Separation. Domaine Sciences humaines.

Voir aussi : ATTACHEMENT, BESOINS AFFECTIFS, FAMILLE, RÉSILIENCE, SENTIMENT, VIOLENCE

Du latin *separatio*, la séparation concrétise une rupture (distance) relationnelle momentanée ou durable, pouvant générer de la souffrance. Pour Marcel Rufo⁵⁸ : « Tout commence par une fusion où la mère et l'enfant ne font qu'un, fusion indispensable, vitale même, dans laquelle l'enfant va puiser force et assurance pour partir à la conquête du monde. Tout son développement ultérieur apparaît en fait comme une suite de séparations : séparation du ventre maternel, séparation du sein, séparation d'un morceau de soi-même avec l'apprentissage de la propriété... La fusion ne dure pas seulement le temps de la grossesse, mais doit se prolonger durant les premières semaines de la vie de l'enfant, qui a besoin de sa mère pour survivre. Si le cordon ombilical est effectivement coupé, il perdure, psychologiquement et symboliquement, par l'allaitement mais aussi par tous les soins maternels, qui vont donner peu à peu à l'enfant le sentiment de sa propre existence. Chaque fois, l'enfant doit se séparer d'un monde pour pouvoir en conquérir un nouveau. Toute séparation est une épreuve dont il sort grandi et plus humain. Une épreuve à travers laquelle il apprend qu'il lui est impossible de gagner s'il n'accepte pas de perdre, le plaisir de la conquête venant apaiser la douleur de la perte ». Pour Pierre Moïse⁵⁹, en France, « contrairement à d'autres pays, l'arrivée de l'enfant dans un établissement d'accueil de jeunes enfants est principalement vue comme une séparation d'avec ses parents. Une telle focalisation sur une partie du processus – la séparation – ou dérivé de la découverte d'un nouvel univers a plusieurs conséquences. D'une part elle suppose que les enfants et les parents sont passifs dans ce processus, d'autre part qu'elle laisse dans l'ombre toute la richesse de l'univers d'accueil. D'autant que chaque parent a sa propre conception de la séparation et des attentes différentes de leur immersion... À travers la question de l'adoption se pose également celle de la séparation parent-enfant, et de son accompagnement. En effet, c'est cette question qui émerge lorsque